



**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA25 22005**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 février 2025, le règlement suivant :

**RCA25 22005** : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019)

Ce règlement entre en vigueur le 13 février 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 13 février 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Daphné Claude